

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

4

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 25 janvier 2016



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : Mme CHARRET-GODARD
Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - M. MARTIN - Mme DILLENSEGER - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. DECOMBARD - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - Mme MARTIN-GENDRE - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - Mme HILY - M. FAVERJON - Mme TOMASELLI - M. BARD - M. BORDAT - M. ROZOY - M. DIOUF - Mme OUTHIER - M. HELIE - Mme ERSCHENS - Mme VANDRIESSE - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX - M. CAVIN
Membres excusés : Mme POPARD (pouvoir Mme KOENDERS) - M. GERVAIS (pouvoir M. JULIEN) - Mme CHEVALIER (pouvoir MME TROUWBORST) - M. GRANDGUILLAUME (pouvoir M. REBSAMEN) - Mme AKPINAR-ISTIQUAM (pouvoir MME TENENBAUM) - Mme FERRIERE (pouvoir MME CHARRET-GODARD) - M. HOUPERT (pouvoir MME OUTHIER) - M. CHEVALIER (pouvoir MME ERSCHENS)

OBJET DE LA DELIBERATION

Cité Internationale de la Gastronomie et du Vin – Renouvellement de l'adhésion au réseau des Cités de la gastronomie - Cotisation 2015

Monsieur Deseille, au nom de la commission de l'espace public, de la vie urbaine, de la tranquillité publique et de l'écologie urbaine, expose :

Mesdames, Messieurs,

Par courrier du 29 juin dernier reçu le 6 juillet 2015, monsieur le président de la Mission Française du Patrimoine et des Cultures Alimentaires (MFPCA) sollicitait la Ville pour le renouvellement de son adhésion au réseau des Cités de la gastronomie.

Il est rappelé qu'à la suite du classement du repas gastronomique des français au patrimoine mondial de UNESCO en novembre 2010, l'État, en juin 2013, s'est prononcé en faveur de la création d'un réseau des cités de la gastronomie réunissant les projets défendus par Dijon, Lyon, Paris-Rungis et Tours.

Dans ce cadre là, la MFPCA assure notamment un rôle de coordination et d'animation de ce réseau.

Au vu des éléments annexés à la présente délibération – programme d'action 2015, rapport d'activités 2014, bilans financiers et budget prévisionnel - et, considérant que l'action de cet organisme est

essentielle au sein du réseau des cités de la gastronomie, il est proposé de renouveler la participation financière de la Ville d'un montant de 15 000 €, nets de taxe.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1- décider d'apporter à la Mission française du patrimoine et des cultures alimentaires (MFPCA) - 1 rue Berbier des Mets - 75013 Paris, représentée par son Président M. Jean-Robert Pitte, une participation financière d'un montant de 15 000 € nets de taxe, dans le cadre de la mission de coordination du réseau des cités de la gastronomie ;

2- m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ